



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation : 20/03/2018
Date d'affichage : 30/03/2018

Membres en exercice : 29
Présents : 22
Représentés : 3
Votants : 25

Délibération n°2018-2-4
Membres en exercice : 29
Présents : 22
Représentés : 3
Votants : 24

Étaient présents :

Monsieur Éric BAREILLE
Madame Maria BOISANTÉ
Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ
Monsieur Jean-Marc MELLIÈRE
Monsieur Robert LEBRUN
Madame Martine AMRANE
Monsieur Rachid BENYACHOU
Madame Marie-Odile MARCISSET
Monsieur Florent DUPRIEZ
Madame Nathalie CHARPENTIER
Monsieur Vincent AUTHEVILLE
Madame Chantal VEYSSADE
Madame Françoise COSTO
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
Madame Sylvie JAMI
Monsieur Serge BARDY
Madame Françoise CELESTIN
Madame Catherine GUILCHER
Monsieur Jérôme DUMOULIN
Monsieur Didier EUDE
Monsieur Vincent WEILER

Étaient absents et représentés :

Donne procuration à :

Madame Hélène DEMAN
Madame Jessica DELATTRE
Madame Françoise GAUDOT

Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ
Monsieur Jean-Marc MELLIÈRE
Madame Catherine GUILCHER

Étaient absents et non représentés :

Monsieur Isa TOPALOGU
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE
Madame Patricia LAMBERT
Madame Laurence PAROUTY

Secrétaire de séance : Madame Martine AMRANE

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018

- Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire organisée par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°1 du 25 janvier 2018 : Modification de la régie de recettes jeunesse : « les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques, espèces, ANCV. Celles concernant les participations financières pour le club 10-13 ans sont perçues contre remise à l'utilisateur de quittances détachées d'un carnet à souche et celles concernant les participations financières pour les activités des 14-17 ans sont perçues contre remise de tickets à l'utilisateur ».

Décision n° 2 du 23 janvier 2018 : signature de l'avenant n°1 au lot n°2 "Ossature bois" du marché n°2017M02 relatif à des travaux de construction du Groupe Scolaire du Balory à Vert-Saint-Denis avec la société LE BÂTIMENT ASSOCIÉ à MUIBON (51140). Nouveau montant du marché : 638 453,60 € HT (offre de base).

Décision n° 3 du 1^{er} février 2018 : signature du marché n°2017M14 relatif à la fourniture et livraison de fournitures administratives et papier avec :

- Lot 1 : Fournitures administratives : NV BURO à MOISSY-CRAMAYEL CEDEX (77555)
- Lot 2 : Papier : INAPA FRANCE à CORBEIL-ESSONNES CEDEX (91813)

Durée du marché : 12 mois reconductible 3 fois, dans la limite de 48 mois.

Décision n° 4 du 1^{er} février 2018 : signature marché n°2017M03 relatif à l'acquisition et livraison de fournitures scolaires et de matériel pédagogique avec la société N.L.U. Nouvelle Librairie Universitaire à MONETEAU (89470).

Durée du marché : 12 mois reconductible 1 fois, dans la limite de 24 mois.

Décision n°5 du 1^{er} février 2018 : signature du contrat de maintenance avec la société A.D.I.C Informatique à UZES Cedex (30702), conclu pour une période d'une année renouvelable deux fois par reconduction tacite, soit une durée totale de 3 ans pour un montant annuel de 52,50 € HT (63 € TTC).

Décision n° 6 du 1^{er} février 2018 : signature d'une convention pour l'organisation d'un mini séjour à destination des 7-14 ans du 16 au 21 juillet 2018 dans le centre équestre de Bertaucourt, Route de l'empereur - 02800 BERTAUCOURT-EPOURDON avec l'association « Destination Campagne », Ferme de Montfresnoy - 9001 route de Laon à CHARMES (02800) pour un montant de 8 303,60 € TTC.

Décision n° 7 du 16 février 2018 : signature de l'avenant n°1 au lot n°13 "Équipements de cuisine" du marché n°2017M02 relatif à des travaux de construction du groupe scolaire du Balory à Vert-Saint-Denis avec la société FROID 77 à VERT-SAINT-DENIS (77240). Nouveau montant du marché : 45 546,23 € HT (offre de base), soit une hausse de 6,34 % par rapport au montant initial.

Décision n°8 du 16 février 2018 : signature de l'avenant n°1 au lot n°8 "Cloisons, doublages, faux-plafonds" du marché n°2017M02 relatif à des travaux de construction du groupe scolaire du Balory à Vert-Saint-Denis avec la société I.T.G. à DAMMARIE-LES-LYS (77190). Nouveau montant du marché : 220 921,40 € HT (offre de base), soit une hausse de 8,83 % par rapport au montant initial.

Décision n° 9 du 9 mars 2018 : signature d'un contrat avec la compagnie Théâtrapatt' pour une prestation de spectacle vivant intitulé « les yeux dans l'eau » le 10 avril 2018 au groupe scolaire J. Rostand pour un montant de 600 €.

Décision n° 10 du 12 mars 2018 : Tableau des tarifs pour le séjour des jeunes âgés de 7 à 14 ans à BERTAUCCOURT-EPOURDON (02800) du 16 au 21 juillet 2018 :

Séjour 7-14 ans BERTAUCCOURT-EPOURDON					
Tranches	Quotient				Participation
A	de	0,00 €	à	299,00 €	135,00 €
B	de	300,00 €	à	499,00 €	157,50 €
C	de	500,00 €	à	649,00 €	180,00 €
D	de	650,00 €	à	799,00 €	202,50 €
E	de	800,00 €	à	949,00 €	225,00 €
F	de	950,00 €	à	1 149,00 €	247,50 €
G	de	1 150,00 €	à	1 349,00 €	270,00 €
H	de	1 350,00 €	à	1 699,00 €	315,00 €
I	égal ou plus	1 700,00 €			360,00 €
J		extérieur			600,00 €

N° 2018-2-3 : COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les résultats du budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté ;
- nombre de votants : 25
 - nombre de votes « pour » : 21
 - nombre de votes « contre » : 3 (Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN)
 - nombre d'abstentions : 1 (M. EUDE)

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2018-2-4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre le vote du compte administratif 2017. Madame Maria BOISANTÉ est appelée à présider le Conseil pour le vote par chapitre du compte administratif 2017 comme suit :

CONSIDÉRANT que Monsieur Eric BAREILLE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017,

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle du Conseil municipal lors du vote du compte administratif et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,

PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

APPROUVE les restes à réaliser, chapitre par chapitre :

			vote pour	vote contre	abstention
RAR DÉPENSES INVESTISSEMENT	CHAPITRE 20	67 692,21	20	4 ⁽¹⁾	0
	CHAPITRE 21	182 269,18	20	4 ⁽¹⁾	0
	CHAPITRE 23	1 653 327,93	20	4 ⁽¹⁾	0
RAR RECETTES INVESTISSEMENTS	CHAPITRE 10	170 000,00	20	4 ⁽¹⁾	0
	CHAPITRE 13	1 802 712,00	20	4 ⁽¹⁾	0

⁽¹⁾ : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN, M. EUDE

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017, chapitre par chapitre, lequel se présente de la manière suivante :

Sens	chapitre	Libellé	Réalisé	vote pour	vote contre	abstention
INVESTISSEMENT						
RECETTES	10	Dotations	70 282,27	20	1 ⁽³⁾	3 ⁽²⁾
	1068	Fonds divers et réserves	184 822,61	20	1 ⁽³⁾	3 ⁽²⁾
	13	Subventions d'investissement	1 866 200,18	20	0	4 ⁽¹⁾
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 460 000,00	20	1 ⁽³⁾	3 ⁽²⁾
	040	Opérations d'ordre entre sections	344 736,68	20	0	4 ⁽¹⁾
	041	Opérations patrimoniales				
	Total			3 926 041,84		
DÉPENSES	20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	180 105,50	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	204	Subventions d'équipement versées				
	21	Immobilisations corporelles	891 988,19	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	23	Immobilisations en cours	2 246 672,07	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	16	Emprunts	379 680,76	20	4 ⁽¹⁾	0
	040	Opérations d'ordre entre sections	18 692,87	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	041	Opérations patrimoniales				
Total			3 717 139,39			

⁽¹⁾ : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN, M. EUDE

⁽²⁾ : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN

⁽³⁾ : M. EUDE

Sens	Chapitre	Libellé	Réalisé	vote pour	vote contre	abstention
FUNCTIONNEMENT						
RECETTES	013	Atténuation de charges	121 580,25	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	70	Produits des services	972 285,32	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	73	Impôts et taxes	6 762 810,83	20	4 ⁽¹⁾	0
	74	Dotations, subventions, participations	1 707 675,84	20	0	4 ⁽¹⁾
	75	Autres produits de gestion courante	32 937,22	20	0	4 ⁽¹⁾
	77	Produits exceptionnels	26 070,27	20	0	4 ⁽¹⁾
	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 692,87	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	Total			9 642 052,60		
DÉPENSES	011	Charges à caractère général	1 564 501,25	20	4 ⁽¹⁾	0
	012	Charges du personnel	5 496 083,15	20	1 ⁽³⁾	3 ⁽²⁾
	014	Atténuation de produits	382 225,89	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	65	Autres charges de gestion courante	1 153 500,65	20	4 ⁽¹⁾	0
	66	Charges financières	103 981,94	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	67	Charges exceptionnelles	3 088,99	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	344 736,68	20	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
	Total			9 048 118,55		

(1) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN, M. EUDE

(2) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN

(3) : M. EUDE

N° 2018-2-5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif pour l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître, en section de fonctionnement, un excédent de clôture de 1 833 062,23 € et un besoin de financement, en section d'investissement de 443 994,63 €,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté ;

- nombre de votants : 25

- nombre de votes « pour » : 21

- nombre de votes « contre » : 3 (Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN)

- nombre d'abstentions : 1 (M. EUDE)

DÉCIDE D'AFFECTER:

• Au besoin de financement de la section d'investissement compte 1068

le montant de

443 994,63 €

• Au compte 002 « résultat reporté » en section de fonctionnement

le résultat de clôture, soit

1 389 067,60 €

N° 2018-2-6 : BUDGET PRIMITIF 2018

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018, chapitre par chapitre :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	TOTAL 2018	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
011- Charges à caractère général	2 090 098,00	21	4 ⁽¹⁾	0
012 - Charges de personnel	5 655 000,00	21	1 ⁽³⁾	3 ⁽²⁾
014 - Atténuations de produits	406 902,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
65 Autres charges	1 215 000,00	21	4 ⁽¹⁾	0
Total des dépenses de gestion courante	9 367 000,00			
66 - Charges financières	120 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
022 - Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 497 000,00			
023 - Virement à la section d'investissement	1 200 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	395 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 595 000,00			
Total dépenses de fonctionnement	11 092 000,00			

(1) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN, M. EUDE

(2) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN

(3) : M. EUDE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	TOTAL 2018	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
013 - Atténuation de charges	90 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
70 - Produits des services	1 028 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
73 - Impôts et taxes	6 500 000,00	21	4 ⁽¹⁾	0
74 - Dotations, subventions	2 000 000,00	21	0	4 ⁽¹⁾
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00	21	0	4 ⁽¹⁾
Total des recettes de gestion courante	9 648 000,00			
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	14 932,40	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 662 932,40			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	40 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de				

la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	40 000,00			
Total des recettes de fonctionnement	9 702 932,40			

Résultat positif reporté	1 389 067,60			
--------------------------	--------------	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 092 000,00			
---	---------------	--	--	--

(1) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN, M. EUDE

(2) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN

(3) : M. EUDE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RAR 2017	BP 2018	TOTAL 2018	vote pour	vote contre	abstention
010 - Stocks						
20 - Immobilisations incorporelles	67 692,21	667 500,00	735 192,21	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
204 - Subventions d'équipement versées		150 000,00	150 000,00	21	0	4 ⁽¹⁾
21 - Immobilisations corporelles	182 269,18	981 893,37	1 164 162,55	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
22 - Immobilisations reçues						
23 - Immobilisations en cours	1 653 327,93	1 962 200,00	3 615 527,93	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
Total des dépenses d'équipement	1 903 289,32	3 761 593,37	5 664 882,69			
10 - Dotations, fonds divers						
13 - Subventions versées						
16 - Emprunts		388 000,00		21	4 ⁽¹⁾	0
020 - Dépenses imprévues						
Total des dépenses financières		388 000,00	388 000,00			
Total des dépenses réelles d'investissement	1 903 289,32	4 149 593,37	6 052 882,69			
040 - Opération d'ordre entre section		40 000,00	40 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
041 - Opération patrimoniales		150 000,00	150 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
Total des dépenses d'ordre d'investissement		190 000,00	190 000,00			
TOTAL	1 903 289,32	4 339 593,37	6 242 882,69			

001 - Solde d'exécution négatif			513 417,31			
---------------------------------	--	--	------------	--	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées			6 756 300,00	
--	--	--	--------------	--

(1) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN, M. EUDE

(2) : Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN

(3) : M. EUDE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RAR 2017	BP 2018	TOTAL 2018	vote pour	vote contre	abstention
010 - Stocks						
13 - Subventions d'investissement	1 802 712,00	2 060 000,00	3 862 712,00		0	4 ⁽¹⁾
16 - Emprunts						
Total des recettes d'équipement	1 802 712,00	2 060 000,00	3 862 712,00			
10 - Dotation fonds divers	170 000,00	476 593,37	646 593,37	21	0	4 ⁽¹⁾
1068 - excédents de fonctionnement		443 994,63	443 994,63	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
024 - Produits de cession		58 000,00	58 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
Total des recettes financières	170 000,00	978 588,00	1 148 588,00			
Total des recettes réelles d'investissement	1 972 712,00	3 038 588,00	5 011 300,00			
021 - Virement de la section fonctionnement		1 200 000,00	1 200 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
040 - Opérations d'ordre entre sections		395 000,00	395 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
041 - Opérations patrimoniales		150 000,00	150 000,00	21	3 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 745 000,00	1 745 000,00			
TOTAL	1 972 712,00	4 783 588,00	6 756 300,00			

N° 2018-2-7 : TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2018

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté ;

- nombre de votants : 25

- nombre de votes « pour » : 21

- nombre de votes « contre » : 4 (Mme GUILCHER, Mme GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER, M. DUMOULIN, M. EUDE)

DÉCIDE de fixer, pour l'année 2018, les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 17,20 %
- Taxe foncier bâti : 31,17 %
- Taxe foncier non bâti : 79,93 %

DIT que la recette correspondante est inscrite au budget primitif 2018.

N°2018-5-1 : ENTÉRINEMENT DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de mettre à la disposition de l'ensemble de ses communes membres les prestations du logiciel de gestion des droits des sols afin d'en mutualiser les coûts de maintenance,

CONSIDÉRANT qu'afin de simplifier l'intégration de nouvelles communes du territoire dans ce dispositif, il est proposé de conclure une nouvelle convention cadre avec l'ensemble des communes initialement utilisatrices du logiciel CARTADS CS précitées, auxquelles s'ajoutent les communes de Tigery, Etiolles, Saint-Pierre-du-Perray et Saintry, laquelle vient se substituer à l'ancienne convention et permet notamment l'intégration de nouvelles parties à tout moment par voie d'avenant d'adhésion,

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté ;**
- nombre de votants : 25
 - nombre de votes « pour » : 24
 - nombre d'abstentions : 1 (M. DUMOULIN)

APPROUVE la convention cadre relative à la participation financière pour la maintenance du logiciel de gestion des droits des sols CARTADS CS, à conclure entre la Communauté d'agglomération et les communes de Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis, Tigery, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry et Etiolles ainsi que son article III relatif à l'avenant d'adhésion à ladite convention cadre permettant d'intégrer de nouvelles communes membres de la communauté d'Agglomération afin de bénéficier des prestations du logiciel, à tout moment.

DIT que ladite convention cadre se substitue à la convention issue de l'arrêté n°2015/081 de la Communauté d'agglomération de Sénart et a pour objet de définir les conditions de prise en charge du coût de la maintenance annuelle du logiciel du droit des sols CARTADS CS par les communes membres de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, utilisatrices ou futures utilisatrices du logiciel.

APPROUVE l'avenant d'adhésion à ladite convention cadre permettant d'intégrer de nouvelles communes membres de la Communauté d'agglomération afin de bénéficier des prestations du logiciel, à tout moment (consultable en mairie),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire,

PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la ville pour l'année 2018.

N° 2018-8-1 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CONSIDÉRANT les demandes de subventions déposées par les associations,

CONSIDÉRANT que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leur mission et projet associatif,

MM. DEMARQUAY, DUPRIEZ, LEBRUN et Mmes VEYSSADE et GAUDOT étant membres du bureau d'associations concernées ne prennent pas part au vote, le vote se fait donc sur 20 voix.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

ATTRIBUE les subventions annuelles aux associations, conformément au tableau ci-dessous,

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018
Alternatiba	200,00 €
Amicale du personnel communal verdyonisien	5 130,00 €
Association des Paralysés de France	350,00 €
Arts Verts	1 000,00 €
Batterie Fanfare de Sénart	1 000,00 €
Bibliothèque sonore de Meaux et Seine-et-Marne	200,00 €
Chœur du Balory	700,00 €
Chorale Chantevert	400,00 €
Club Culture et Loisirs du Balory	500,00 €
Club des anciens	2 800,00 €
Club Linguistique	300,00 €
Comité de jumelage Keur Macène	450,00 €
Commerçants du marché de Vert-Saint-Denis	800,00 €
Croix Rouge	350,00 €
DDNA	250,00 €
Don du sang bénévole de Cesson / Vert-Saint-Denis	350,00 €
Elan 2	1 050,00 €
FCPE	250,00 €
FNACA	250,00 €
Jardin familiaux de Melun	250,00 €
L'autre rive, épicerie sociale	2 000,00 €
La maison d'école	600,00 €
Le temps des parents	200,00 €
Les p'tits monstres	800,00 €
Les restos du cœur	2 500,00 €
Lire @ Sénart	300,00 €
Lueurs et Couleurs	300,00 €
Merveilles créatives	450,00 €
Oeuvre des pupilles de l'école publique de Seine-et-Marne	200,00 €
Partage 77 / La rose des vents	400,00 €
PEEP Cesson / Vert-Saint-Denis	250,00 €
Plaisirs Créatifs	450,00 €
Pouilly en fête	900,00 €
Prévention routière	100,00 €
relais de Sénart	900,00 €
Scrabblacesson	100,00 €
Secours catholique	350,00 €
Secours populaire	500,00 €
Société Melunaise Timbrologie	500,00 €
Sospontendo	700,00 €
Tintinnabule	2 000,00 €
Ligue contre le cancer	150,00 €
Les PEP 77	100,00 €
Un bouchon une espérance	150,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	31 480,00 €

DIT que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2018.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus,
À Vert-Saint-Denis, le 30 mars 2018

Le Maire
Eric BAREILLE

